





► Point de vue n°39

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
27/10/2023	50 mm	N 49°32'23.2"	E 02°27'54.5"	125 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E1 : 10.3 km	E4 : 11.0 km	4	BRUNVILLERS-LA-MOTTE - Entrée est, depuis l'axe routier D938	

Commentaires

L'observateur se situe en entrée sud-est de Brunvillers-la-Motte, peu après la patte d'oie entre l'axe routier à forte fréquentation de la D938 et un axe plus local reliant au hameau de la Fosse Thibault. La silhouette urbaine se dessinant devant l'observateur est celle de Brunvillers-la-Motte. L'église de Brunvillers, qui fait l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques (MH), se distingue davantage au sein de cette même silhouette urbaine. Le reste du champ visuel est occupé par des terres de grandes cultures et des boisements, fermant les vues sur l'horizon.

Depuis ce point de vue, les quatre éoliennes du projet sont visibles et prennent place à droite de la silhouette de l'église. Elles apparaissent comme deux ensembles distincts composés de deux éoliennes. Les éoliennes E1 et E2, dont on ne voit que le rotor, sont en covisibilité latérale avec la silhouette de l'église dans un rapport d'échelle à l'équilibre. Les éoliennes E3 et E4, qui sont les plus éloignées de l'église, ne laissent entrevoir qu'une pale chacune, au-dessus de la végétation et du bâti. Au niveau du contexte éolien, on notera un léger effet de brouillage avec les éoliennes les plus à droite du parc éolien de la Croisette.

L'incidence du projet éolien est ici modérée.

■ État initial plein cadre - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Photomontage - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°





Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 50 cm au format A3



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 50 cm au format A3



Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 50 cm au format A3





***TABEAU DES INCIDENCES***

Types d'enjeux	Niveau de l'incidence	Qualification de l'incidence
<b>ENJEUX PAYSAGERS</b>		
Plateau picard	Modéré	. L'ampleur et le dégagement des paysages du Plateau picard permettent de ménager en permanence des rapports d'échelle favorables, . L'implantation projet n'est pas toujours perçue de manière homogène, mais sa contention spatiale permet de limiter son occupation sur l'horizon, et c'est généralement une masse qui est perçue, avec parfois des effets d'appariements qui restent lisibles (PDV 3, 4, 5, 8, 16, 20, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 34, 35, 36, 38).
<b>ENJEUX LOCAUX</b>		
Axes routiers	Modéré	. Le projet apparaît toujours en recul des axes routiers principaux, même en vue proche et prégnante, car il se détache sur le ciel, dans l'espace ouvert du plateau (PDV 5, 8, 15, 16, 19, 23, 25, 26, 28, 38, 39).
Établissements humains proches	Signifiant	. Par sa proximité au village de Chepoix, le projet éolien s'avère prégnant, en particulier perçu depuis les sorties du village (PDV 3 et 6). Seul un point de vue montre une incidence très significative, il s'agit de celui depuis l'entrée sud de Chepoix, par la rue du Petit Paris (PDV 33). . Les photomontages depuis l'intérieur ou les abords des autres villages périphériques tendent à montrer des incidences allant d'un niveau nul à modéré (PDV 1, 2, 3, 7, 8, 10 et 14 à 25, 34, 35, 37). . Toutefois, l'analyse ne pouvant être exhaustive, nous privilégions une approche conservatrice en maintenant le niveau "signifiant", défini initialement pour le seul village de Chepoix.
<b>ENJEUX PATRIMONIAUX</b>		
Château de Folleville	Modéré	. Depuis le belvédère offert en sortie ouest de ce site patrimonial, le projet se détache lisiblement à l'horizon, contenu dans sa forme et avec des rapports d'échelle favorables au paysage (PDV 27). . Depuis la D14, il y a une covisibilité latérale avec le donjon mais les rapports d'échelle restent équilibrés (PDV 32).
Églises de Brunvillers-la-Motte, de Paillart, de Rocquencourt et de Vendeuil-Caply	Modéré	Les incidences sont de niveau modéré sur ces monuments comme l'église de Vendeuil-Caply (PDV 10 avec une incidence modérée et PDV 38 avec une incidence faible), en intervisibilité, celle de Paillart (PDV 25) et celle de Rocquencourt (PDV 28), en covisibilité latérale toutes deux avec le projet, depuis les entrées nord de leurs villages et en perception essentiellement routière. L'incidence est également modérée sur l'église de Brunvillers-la-Motte, en covisibilité de superposition dans des rapports d'échelle à l'équilibre entre la silhouette de l'église et les éoliennes du projet éolien (PDV 39).
Théâtre antique de Vendeuil-Caply	Modéré	. La perception la plus importante du projet se fait depuis l'entrée du site archéologique, en son point haut, et elle s'avère modérée (PDV 13), . Le projet est par ailleurs masqué par le Mont Catelet à hauteur du parking du musée archéologique (PDV 12).
Autres monuments du périmètre immédiat	Nul	. Le projet reste masqué pour l'ancienne abbaye de Breteuil (PDV 21), le château de Tartigny (PDV 1), l'église de Saint-André-Farivillers (PDV 17) et la grange de la ferme de Grand Mesnil (PDV 9).
Autres monuments des périmètres rapproché et éloigné	Nul	. Le projet n'entretient aucune relation de visibilité avec l'ancienne abbaye Saint-Martin et son site (PDV 30) et la ferme de Troussures (PDV 31).
<b>ENJEUX TOURISTIQUES</b>		
GR 124	Modéré	. Le projet est perçu en recul depuis l'itinéraire du GR 124, se détachant dans le paysage avec des rapports d'échelle largement favorables (PDV 2 et 16).
<b>ENJEUX LIÉS AUX IMPACTS CUMULÉS</b>		
Effets cumulés avec le contexte éolien	Faible	. Par sa position relativement isolée du reste du contexte éolien (interdistance moyenne de 4 km avec les ensembles les plus proches), le projet entretient peu de relations visuelles avec ce dernier, . Dans les cas où ces visibilités se produisent, le projet apparaît toujours bien distinct du contexte par sa hauteur visuelle et sa contention spatiale, sans effet de confusion ou de brouillage (PDV 5, 8, 23, 24, 25, 26, 27, 28), à l'exception du PDV 39 qui montre un léger effet de brouillage.
Risque d'encerclement pour les villages du périmètre d'étude immédiat	Faible	. En raison des mouvements topographiques, le projet n'est pas toujours perceptible de manière complète en sortie de ces villages (PDV 2) et est invisible depuis plusieurs centres urbains comme à Tartigny, Beauvoir et Breteuil (PDV 1, 14, 21 et 22). Il n'y a donc pas ici d'effet d'encerclement, . Depuis les sorties et les entrées d'autres villages périphériques, le projet apparaît contenu dans le champ visuel, et ne vient pas concourir à renforcer d'éventuels effets d'encerclement engendrés par un contexte peu visible et éloigné. Le risque d'encerclement apparaît donc faible (PDV 3, 4, 6, 7, 19, 23, 24, 25).

Échelle globale des niveaux d'incidence

	Rédhibitoire
	Très significative
	Signifiante
	Modérée
	Faible
	Nulle

■ *Ci-contre à gauche :*

- *Tableau de synthèse des impacts*

### 3 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

L'étude des incidences du projet éolien des Froids Vents a été réalisée par une campagne de photomontages basée sur trente-neuf points de vue représentatifs des visibilités du territoire. Le périmètre d'étude éloigné possède un rayon jusqu'à 20 km, et l'étude par photomontages prouve la pertinence de celui-ci. En effet, au-delà de 10 km de distance les visibilités deviennent faibles voire nulles.

Ces incidences doivent être comprises comme la "réponse" du projet aux enjeux établis et hiérarchisés suite à l'analyse d'état initial. Le niveau de ces incidences et leur qualification est proposée dans le tableau de synthèse ci-contre.

Tout d'abord, les niveaux évalués de ces incidences vont de "Signifiant" à "Nul". Il s'agit donc d'une échelle contrastée. Rappelons que les extrémités maximales des échelles de qualification que nous employons pour les incidences vont de "Nulle" à "Rédhitoire" (voir ci-contre). Ajoutons qu'en aucun cas l'étude d'une incidence n'a conclu à un niveau d'évaluation supérieur à celui de l'enjeu auquel il correspond, évalué quant à lui en synthèse de l'état initial.

#### **Les incidences de niveau fort ("signifiant") concernent :**

. Les incidences liées aux enjeux locaux, soit celles sur les établissements humains proches du projet, situés dans sa première couronne périphérique : la proximité du projet éolien à ces lieux urbanisés engendre logiquement une prégnance forte de celui-ci sur ces derniers. L'évaluation par photomontages a montré que c'est Chepoix qui constitue le village le plus concerné, avec des niveaux plus modérés sur les autres villages et un niveau nul sur la ville de Breteuil. Néanmoins, l'analyse ne pouvant être exhaustive, nous avons décidé de maintenir à "signifiant" le niveau général de ce type d'incidences, selon une approche conservatrice ;

#### **Les incidences de niveau moyen ("modéré") concernent :**

. L'inscription du projet dans les paysages du Plateau picard, où les rapports d'échelle restent toujours favorables au paysage, avec une structure d'implantation contenue, même si elle n'est pas toujours lisible de manière homogène ;

. La perception depuis les axes routiers, y compris pour les plus proches, depuis lesquels le projet se détache dans le paysage d'échelle ample, dominé par le ciel ;

. Les incidences sur deux monuments patrimoniaux majeurs des périmètre immédiat et rapproché, à savoir le théâtre antique de Vendeuil-Caply et le site patrimonial de Folleville. Dans le premier cas, le projet est visible depuis l'entrée du site archéologique, émergeant partiellement au-dessus de la ligne du plateau à l'est. Dans le second cas, depuis le belvédère de Folleville, il se détache sur l'horizon, contenu et avec des rapports d'échelle favorables au paysage du Plateau picard ;

. Les incidences sur les églises de Brunvillers-la-Motte, de Paillart, de Rocquencourt et de Vendeuil-Caply. Pour la première il existe une covisibilité dans des rapports d'échelles à l'équilibre, depuis l'axe routier D938. Pour l'église de Paillart et de Rocquencourt, les relations entre le projet et la silhouette des églises s'effectuent en covisibilités latérales, depuis des points de vue routier, avec des rapports d'échelle favorables aux silhouettes des monuments. Enfin, pour l'église de Vendeuil-Caply, les deux points de vue réalisés ont montrés une incidence modérée en intervisibilité et une incidence faible en covisibilité.

. L'itinéraire du GR 124 depuis lequel le projet est perçu en recul, se détachant dans l'espace ample et ouvert du plateau ;

#### **Les incidences de niveau faible ("faible" ou "nul") concernent :**

. Les incidences sur les autres monuments du périmètre immédiat, pour lesquels le projet ne présente aucune visibilité, car masqué le plus souvent par la conjonction variable du relief, des masses arborées et du tissu bâti ;

. Les incidences sur les autres monuments du périmètre éloigné, pour lesquels la même situation d'invisibilité du projet est constatée ;

. Les incidences liées aux effets cumulés avec le contexte éolien et au risque d'encerclement des établissements humains proches : l'incidence est faible dans les deux cas. En effet, que ce soit par sa contention à l'horizon comme par son relatif retrait au contexte éolien présent, le projet n'entretient que peu de rapports les autres ensembles éoliens visibles à l'horizon. De ce fait, il limite fortement les effets cumulés comme ceux de risque d'encerclement.

#### **Conclusion**

À un état initial ayant envisagé des niveaux d'enjeux élevés pour la majorité du patrimoine, les établissements humains et les paysages, l'évaluation du projet final par photomontages montre des incidences situées à des niveaux moins élevés.

Logiquement, et dans une approche conservatrice, ce sont les villages de la couronne immédiate au projet éolien qui présentent le niveau d'incidence le plus fort.

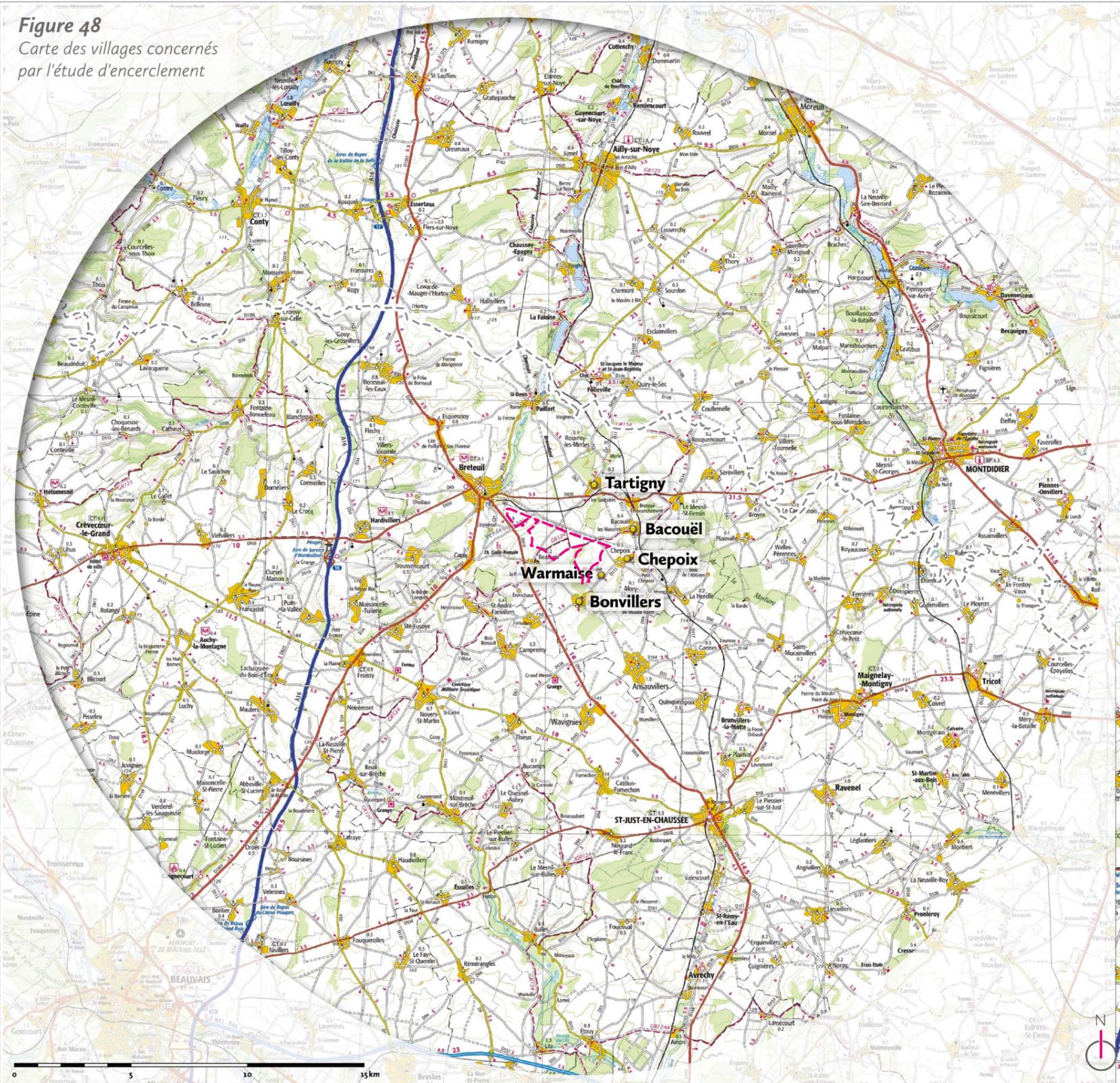
La formulation d'un projet raisonné à quatre machines regroupées en masse, au sein d'un site qui présentait une surface utile importante par son étirement, a permis de limiter au mieux les incidences au regard des enjeux estimés en première analyse.

On notera toutefois que la masse ainsi formée n'apparaît pas toujours complètement homogène selon les points de vue.



*ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE*

**Figure 48**  
 Carte des villages concernés  
 par l'étude d'encercllement



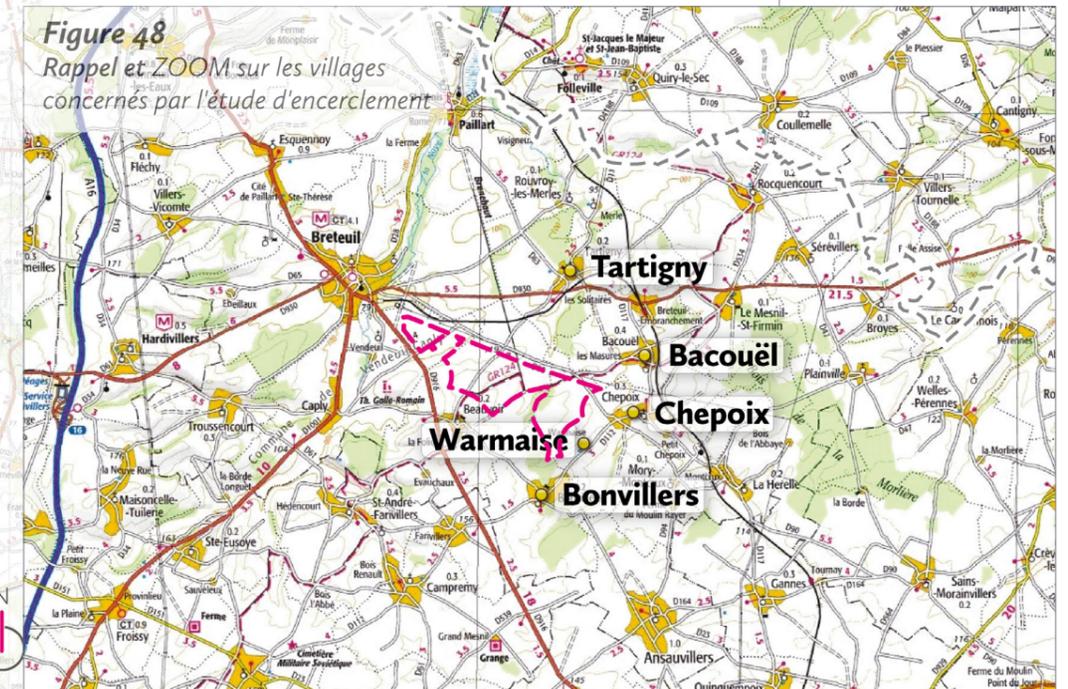
Site du projet éolien

Limites départementales

**ÉTUDE D'ENCERCLEMENT**

Village pris en compte dans l'étude

**Figure 48**  
 Rappel et ZOOM sur les villages  
 concernés par l'étude d'encercllement



■ Ci-contre à gauche :

• Figure 50 : carte des villages concernés par l'étude d'encerclement.

(Source : IGN)

Les villes et villages concernés par l'étude d'encerclement sont :

- Bacouël
- Bonvillers
- Chepoix
- Tartigny
- Warmaise

### 3 - ÉTUDE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE

#### 3.1 – Notes des DREAL

La note de méthode initiale a été rédigée par la DREAL Centre-Val de Loire, publiée au 31/01/2014, et reste la référence pour définir la méthodologie de travail et de calcul des indices de saturation. Cette note précise les limites de la méthode, que nous rappelons ici :

- l'hypothèse d'une visibilité panoramique et entièrement transparente sur 360° pour l'ensemble des lieux de vie considérés est fictive mais permet de définir une sensibilité à l'effet d'encerclement (ou "saturation visuelle des horizons") ;
- pour chaque point de vue, deux classes de distances périmétriques sont considérées : une première de 0 à 5 km, où l'éolien est défini prégnant, et une seconde de 5 à 10 km, où l'éolien est décrit « nettement présent par temps normal ». Au-delà de 10 km, l'éolien est considéré certes visible mais peu influent. Aussi, les éoliennes situées au-delà de cette distance sont ignorées pour simplifier la méthode ;
- la saturation des horizons est très variable selon l'orientation des parcs.

À l'origine, la méthode restait purement théorique et surtout envisagée dans une approche territoriale et non ciblée sur la manière dont un nouveau projet éolien pouvait influencer sur la saturation des horizons dans un contexte donné.

En juillet 2019, la DREAL des Hauts-de-France publiait une mise à jour de la note, en introduisant notamment la comparaison entre le diagramme théorique et la réalité visuelle, sur la base de photomontages à 360° depuis des points de vue fréquentés des établissements humains. Puis, en février 2022, cette même DREAL est venue apporter de nouvelles précisions méthodologiques. C'est sur ces dernières que nous avons basé la présente étude d'encerclement.

#### 3.2 – Méthode de mesure et calcul des indices théoriques

*Déclinaison en quatre diagrammes*

La méthodologie préconise de décliner ces calculs en quatre diagrammes, permettant de prendre en compte l'influence du projet éolien étudié sur la saturation des horizons :

. Diagramme 1 : parcs en service et projets accordés,

. Diagramme 2 : diagramme 1 avec le projet étudié,

. Diagramme 3 : parcs en service, projets accordés et projets en instruction (contexte complet),

. Diagramme 4 : diagramme 3 et projet étudié (approche maximaliste).

*Indice d'occupation des horizons (IOH)*

Il est constitué de la somme A des secteurs angulaires interceptés par un groupe d'éoliennes dans le périmètre 0-5 km et de la somme A' des secteurs angulaires similaires dans le périmètre 5-10 km. Soit  $IOH = A + A'$ . Nous excluons d'emblée les doubles comptes angulaires : un groupe d'éoliennes du périmètre 5-10 km qui est masqué par un premier groupe dans le périmètre 0-5 km n'est pas pris en considération. Ceci permet une approche directe et simple.

*Indice de densité (ID)*

C'est un ratio exprimé ainsi :  $ID = IOH/B$ , où B désigne la somme des éoliennes présentes dans le périmètre 0-5 km. Nous ne conservons que ce ratio qui nous semble le plus pertinent, et non celui de la densité d'éoliennes au  $km^2$  sur ledit périmètre, car trop abstrait.

*Indice d'espace de respiration (IER)*

Le maintien d'espaces de respiration suffisamment ouverts permet d'éviter l'effet de saturation des horizons. Cet indice désigne donc simplement le plus grand angle dénué d'éoliennes. Notre approche est maximaliste et simplifiée : nous ne considérons que le plus grand angle de respiration pour cet indice sur la totalité des deux périmètres, soit sur 0-10 km.

#### 3.3 – Précisions sur la méthode employée

*Présentation des résultats*

Le résultat de ces calculs d'indices est consigné dans un tableau global, face à la présentation des quatre diagrammes. En effet, les trois indices sont calculés pour chacun des quatre diagrammes, soit un total de douze valeurs calculées. Pour permettre une bonne lisibilité des diagrammes, les secteurs sont dénommés A, B, C etc. sur le périmètre 0-5 km et A', B', C' etc. sur le périmètre 5-10 km. Face à chaque angle est indiquée sa valeur angulaire. Le plus grand angle de respiration est également indexé directement sur chaque diagramme.

*Cas des effets de seuil*

Le document de la DREAL ne prend pas en compte les cas « d'effet de seuil ». En effet, comment considérer le cas d'un ensemble d'éoliennes situées de part et d'autre de la limite de 5 km ? Dans un tel cas, le chevauchement manifeste d'une implantation de part et d'autre de la limite à 5 km engendre une continuité visuelle avec celles situées au-delà des 5 km, attirant l'ensemble de la vue. Dans un tel cas, nous choisissons également de considérer les éoliennes au-delà des 5 km comme faisant partie du périmètre 0-5 km et par conséquent de les comptabiliser dans la somme B. Il est en est de même pour le cas d'éoliennes situées en limite des 10 km. En revanche, lorsque les éoliennes ne font que frôler la limite, et se situent pour tout le reste de l'implantation au-delà, elles sont considérées comme faisant partie du périmètre supérieur.

#### 3.4 – Interprétation des résultats

La méthodologie définit alors les "seuils d'alerte" à partir des trois indices calculés. Les seuils définis pour chaque indice sont indiqués comme suit :

. IOH : si le cumul angulaire dépasse 120°

. ID : si sa valeur est supérieure à 0,1

. IER : s'il est inférieur à 160° (nous conservons cette valeur la plus conservatrice de la méthodologie)

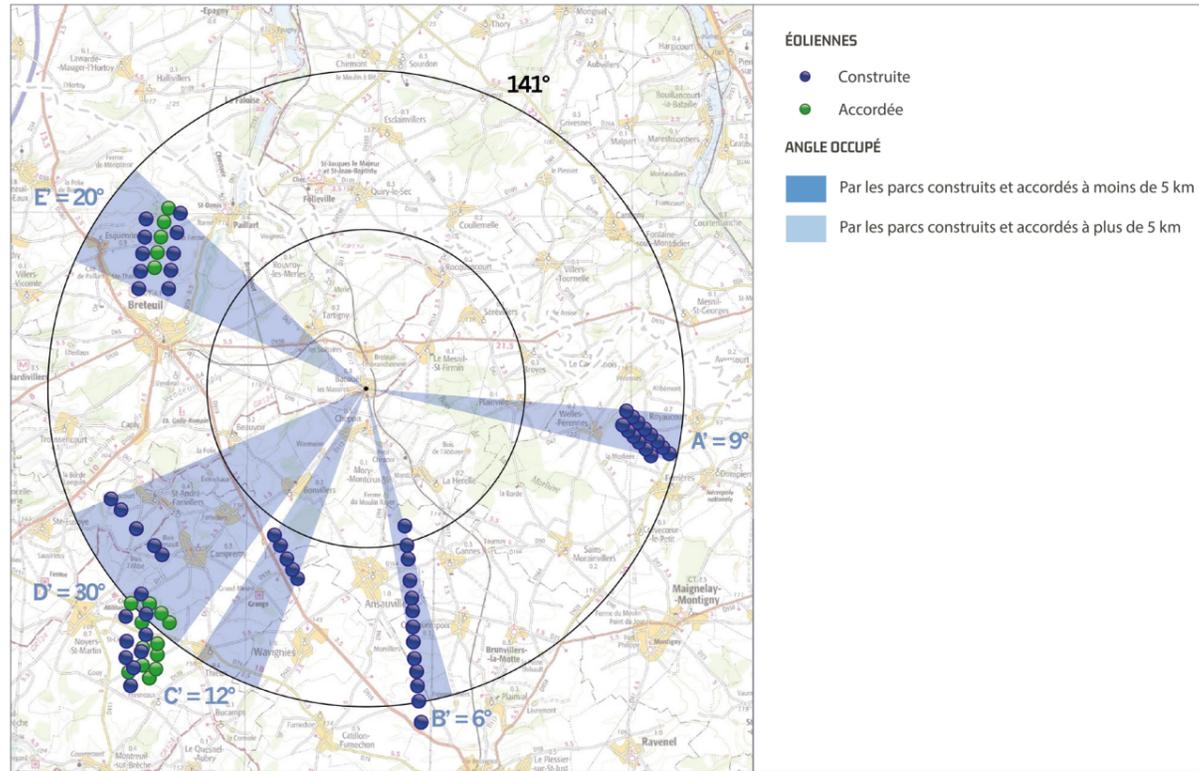
L'indice de densité (ID) doit être lu en complément des deux autres. En effet, si l'ID est supérieur à 0,1 mais que l'IOH et l'IER restent inférieurs aux seuils d'alerte, on ne considère pas qu'il y a risque de saturation. En revanche, dès que l'un de ces deux indices (IOH ou IER) atteint son seuil d'alerte, alors la situation de risque d'encerclement est avérée. Dans tous les cas, nous prenons en compte les seuils d'alerte pour la situation maximaliste (diagramme 4) et donc la plus majorante en terme de risque. Si le risque est avéré dans ce cas, nous réalisons alors l'étude comparative théorique / réel. En cas contraire, il n'y a pas lieu de pratiquer cette étude complémentaire.

#### 3.5 – Choix des établissements humains

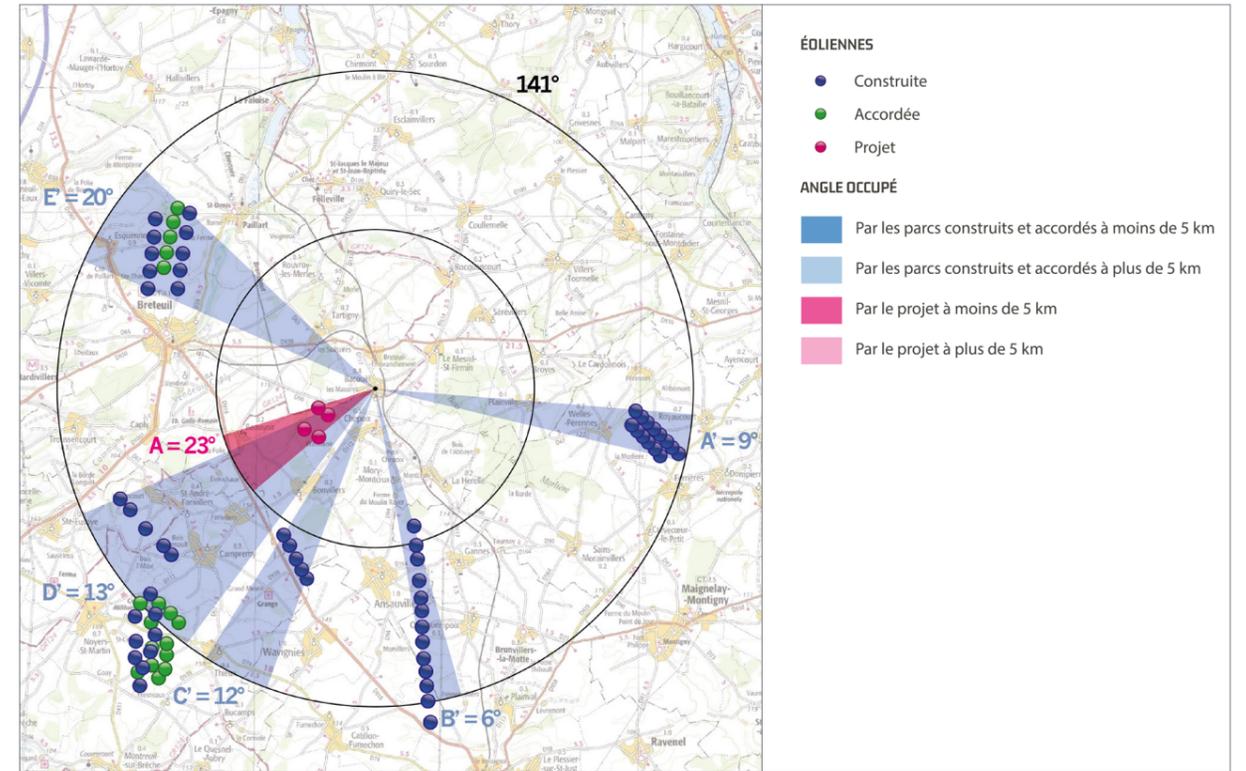
Les établissements humains choisis sont ceux placés en périphérie immédiate du projet, soit les quatre villages de Bacouël, Bonvillers, Chepoix, Tartigny et le hameau de Warmaise (fig. 50).

## BACOUËL

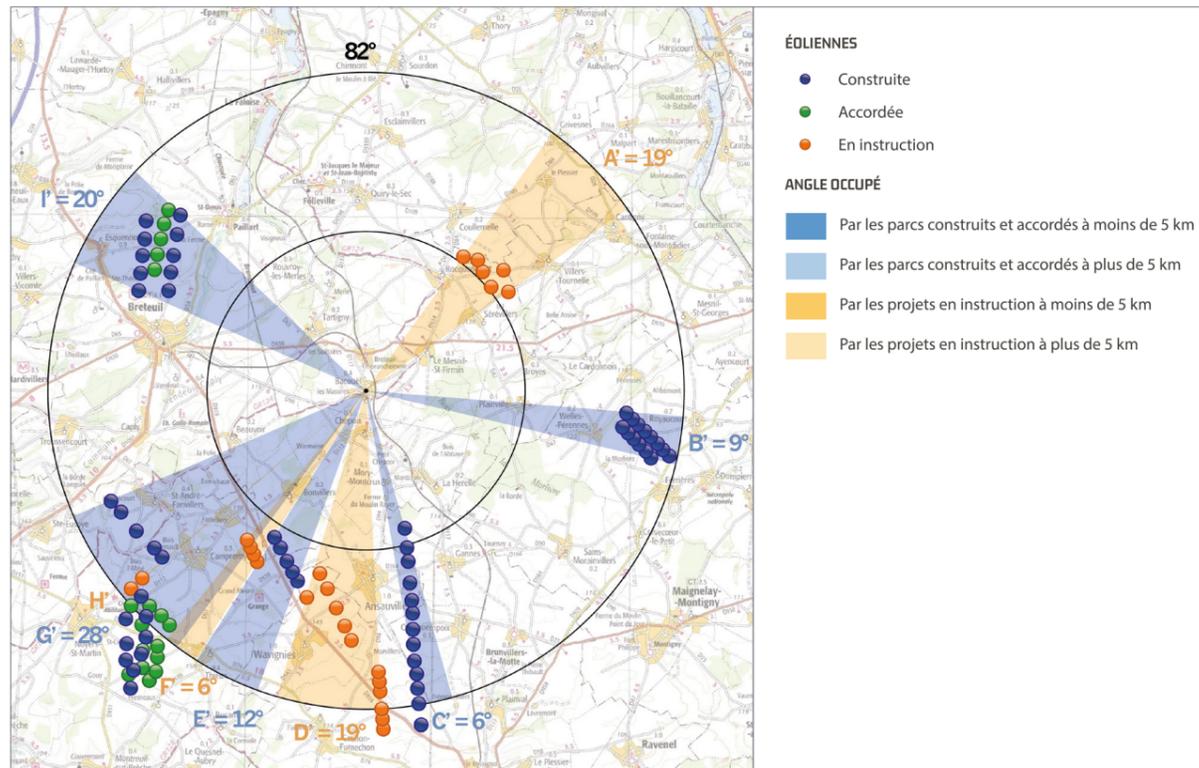
### Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées



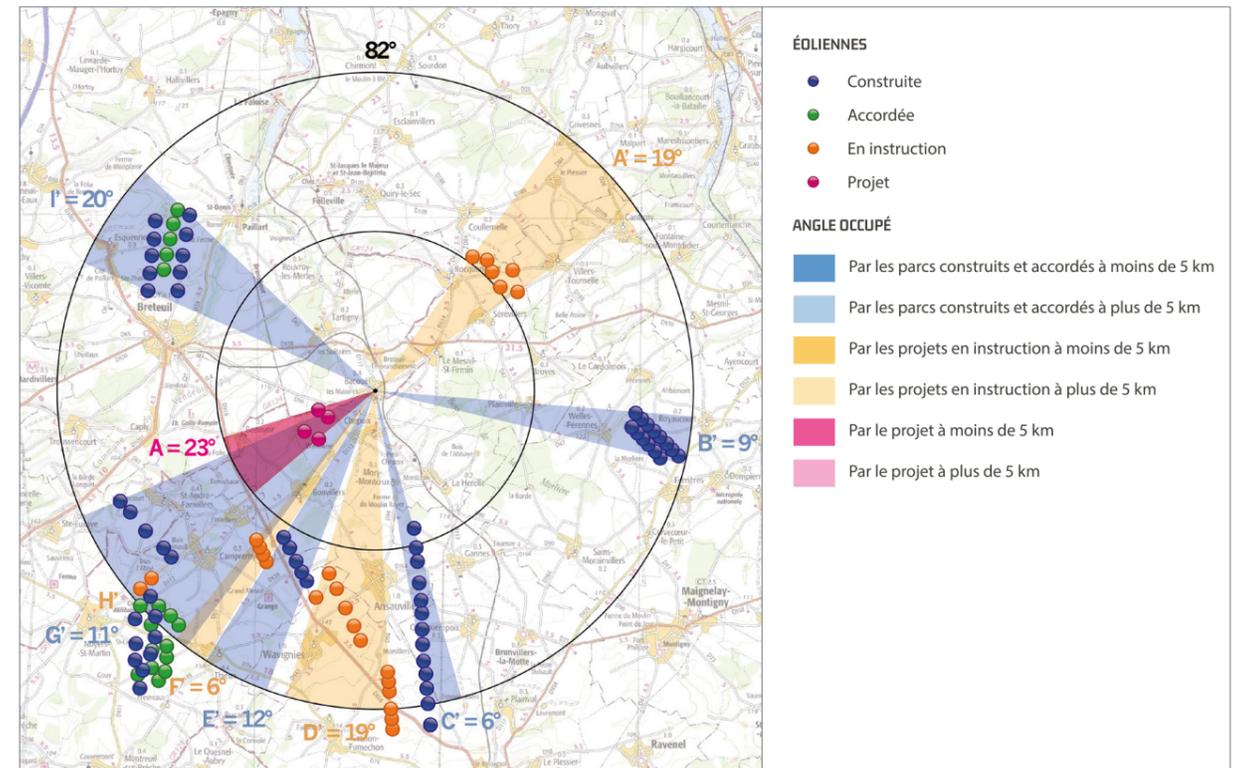
### Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet



### Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction



### Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet



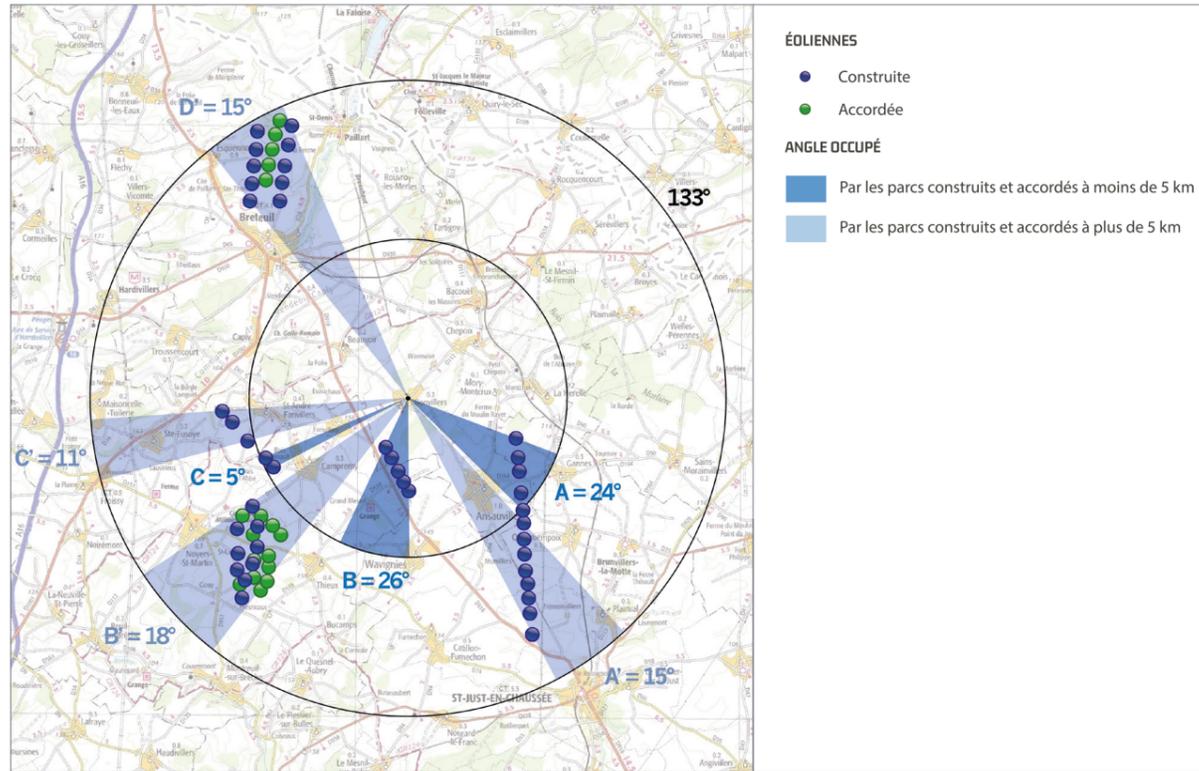
ÉTUDE D'ENCERCLEMENT DEPUIS BACOUËL				
INDICE D'OCCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes accordées (A)	0	23	0	23
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes accordées (A')	77	60	119	102
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	77	83	119	125
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	1	5	1	5
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,013	0,060	0,008	0,040
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	141	141	82	82

Cumul angulaire : seuil atteint si >120

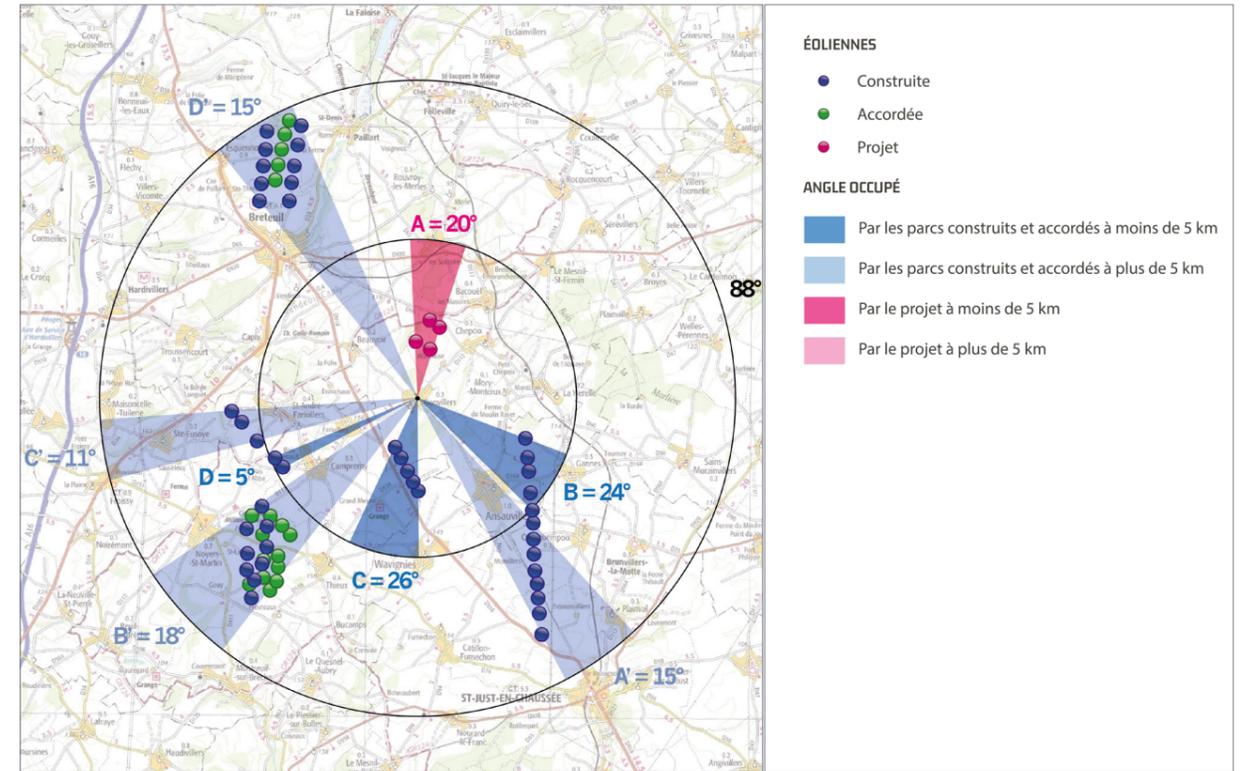
Indice de densité : seuil atteint si > 0,1

## BONVILLERS

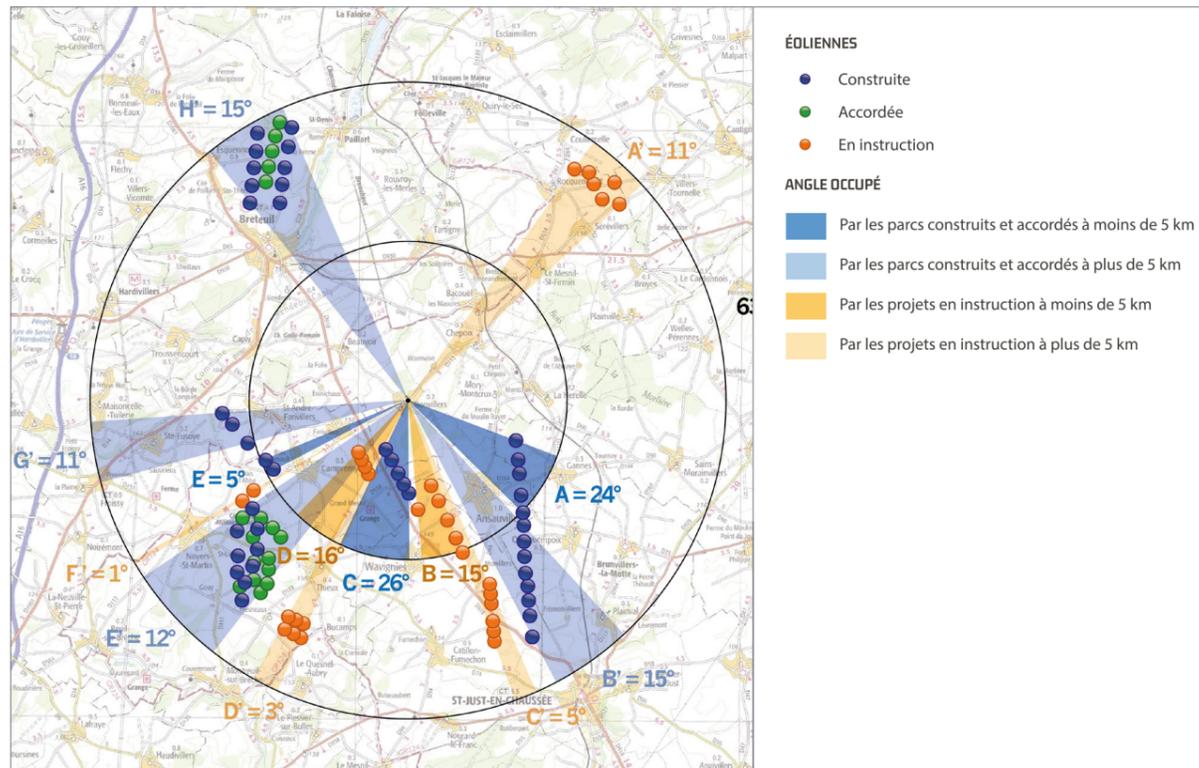
Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées



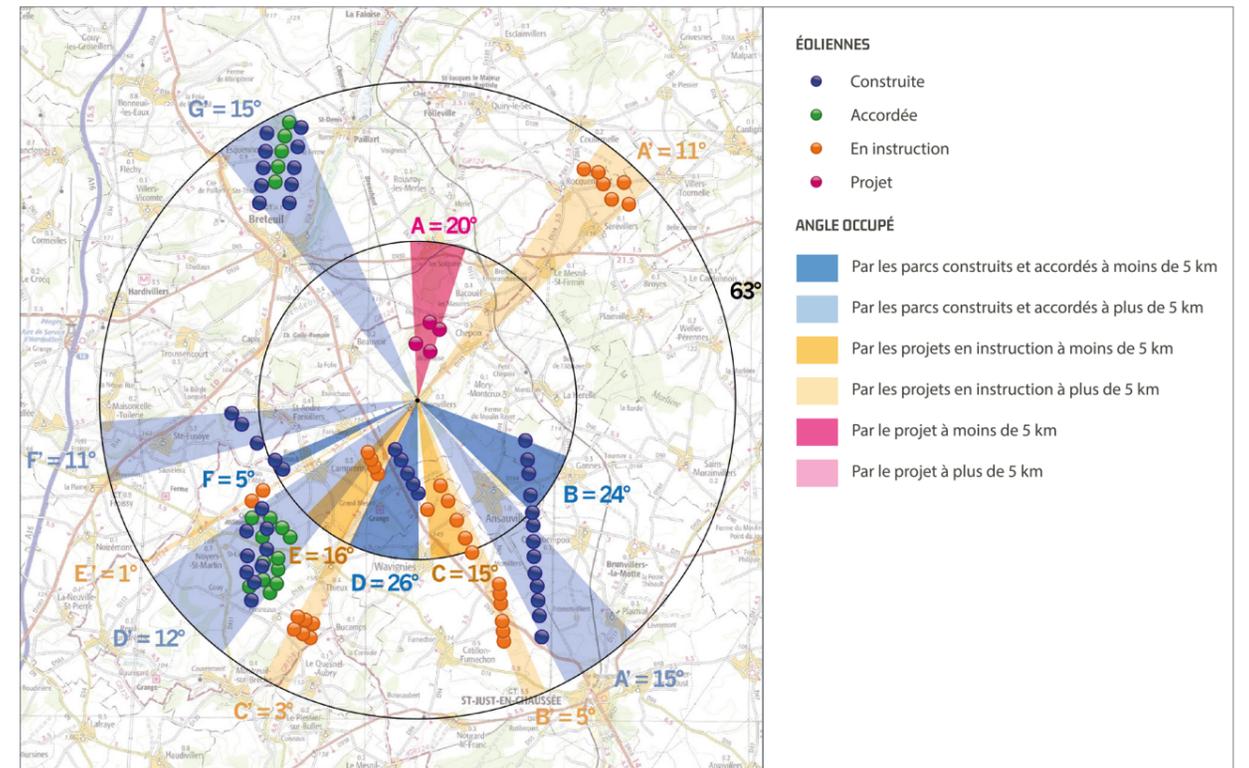
Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet



Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction



Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet



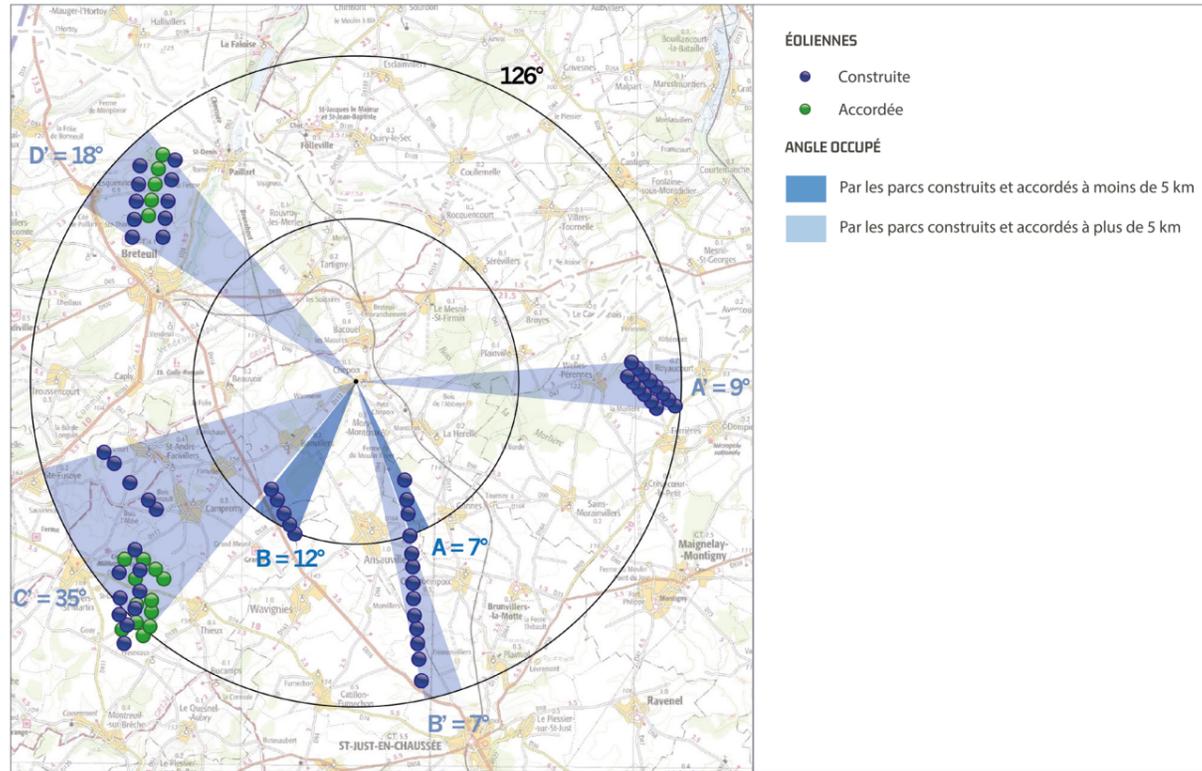
ÉTUDE D'ENCERCLEMENT DEPUIS BONVILLERS				
INDICE D'OCCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes accordées (A)	55	75	86	106
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes accordées (A')	59	59	83	83
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	114	134	169	189
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	11	15	20	24
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,096	0,112	0,118	0,127
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	133	88	63	63

Cumul angulaire : seuil atteint si >120

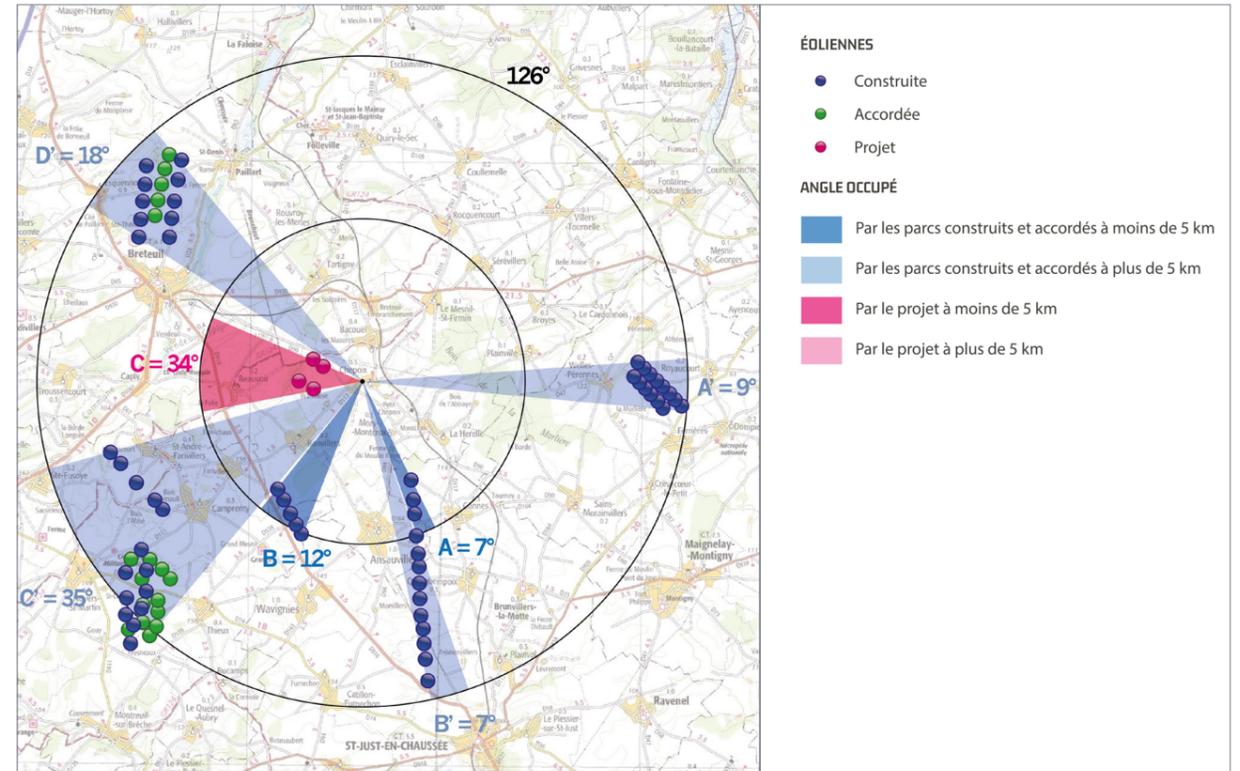
Indice de densité : seuil atteint si > 0,1

CHEPOIX

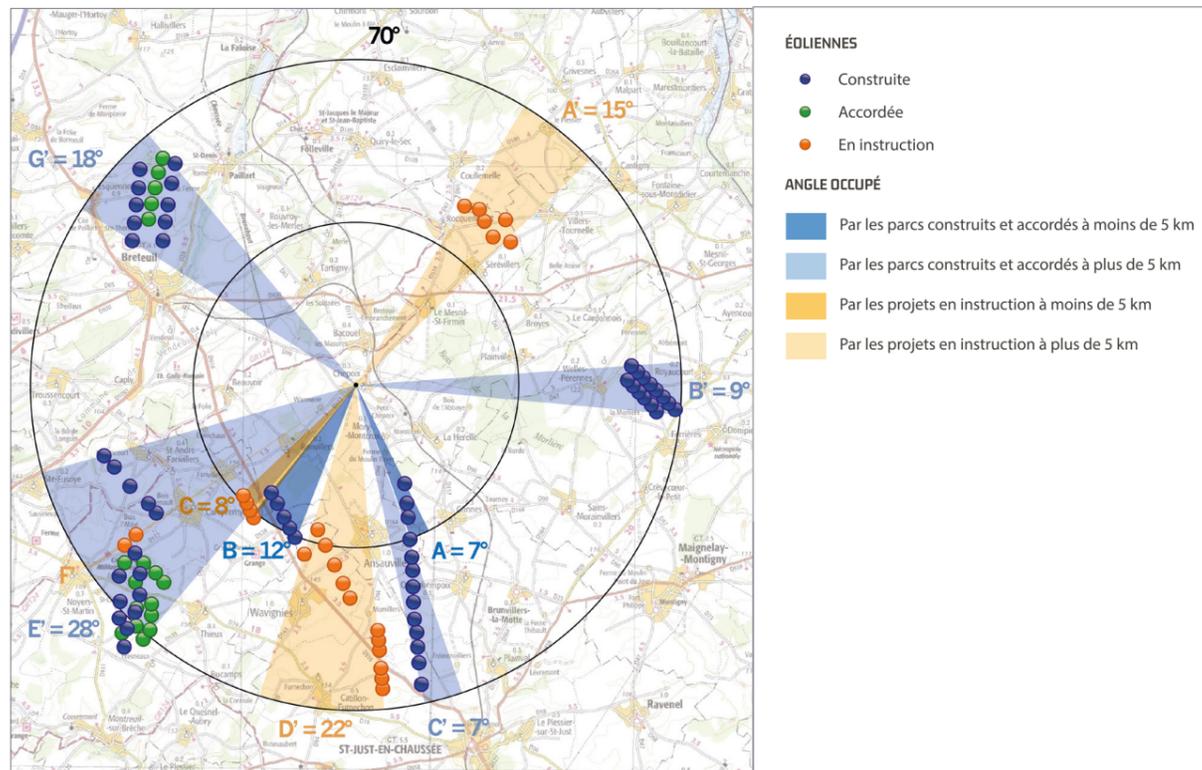
Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées



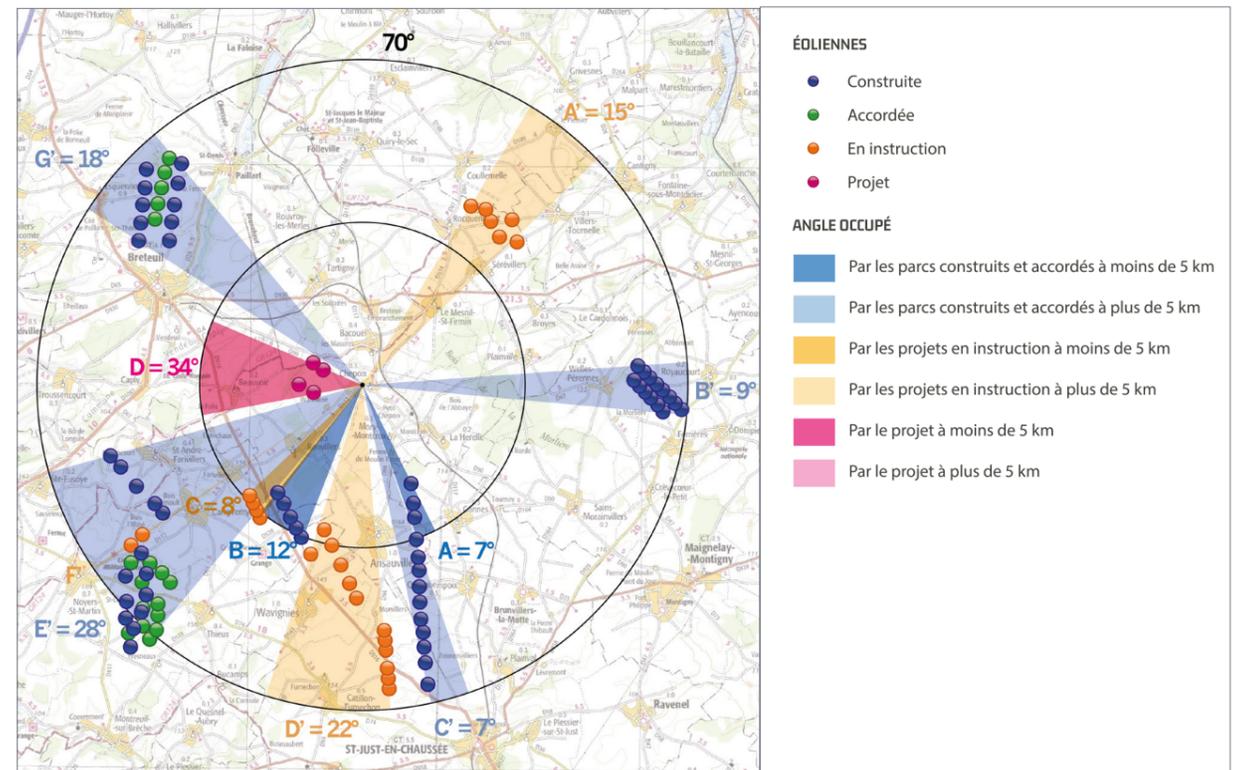
Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et celles du projet



Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction



Angles occupés par les éoliennes construites et/ou autorisées et/ou en instruction et celles du projet



ÉTUDE D'ENCERCLEMENT DEPUIS CHEPOIX				
INDICE D'OCCUPATION À L'HORIZON (IOH)	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes accordées (A)	19	53	27	61
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes accordées (A')	69	69	99	99
Total des angles occupés de 0 à 10 km (IOH = A+A')	88	122	126	160
INDICE DE DENSITÉ (ID)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	9	13	15	19
Indice de densité (ID = B / A+A')	0,102	0,107	0,119	0,119
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (IER)	126	126	70	70

Cumul angulaire : seuil atteint si >120

Indice de densité : seuil atteint si > 0,1